

COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 11 mai 2023
Procès-verbal n°25

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mmes Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU et Sandrine VERMOND
MM. Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Le PV n°24 est adopté sans modification

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U15	/	/	01-févr	22/04/23	25805665	Migné Auxances (1) Nieuil/Mignaloux/Les Roches la Villedieu (1)	Match à rejouer	20/05/23

EXTRAIT DU REGLEMENT

« Article 10 : Horaire des rencontres

L'horaire officiel pour les rencontres départementales Jeunes est fixé comme suit :

- U11 : samedi à 10h30
 - U13, U15 et U17/U18 : samedi à 15h à l'exception de celles disputées en lever de rideau qui débiteront à 13h30
- Toutefois, pour les clubs disposant d'un terrain synthétique, il est possible d'aménager ces horaires à la condition d'en faire la demande au moment des engagements. Dans le cas contraire, les rencontres seront planifiées à l'horaire officiel et l'accord du club adverse sera alors nécessaire.

Dans la mesure du possible, toutes les rencontres de la dernière journée d'une compétition donnée sont fixées le même jour à la même heure dans un principe d'équité.

Article 11 : Modification des calendriers

1/ Toute demande de changement de date ou d'heure sur la journée de championnat ou de coupe devra être effectuée par le club via Footclubs dans un délai minimum de 3 jours avant la rencontre concernée. Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via Footclubs. Le District de la Vienne pourra ensuite officialiser le changement. »

La commission pourra étudier les demandes pour avancer la dernière journée de championnat et ne pourra donner son accord que si la rencontre ne présente aucune incidence sur les accessions et rétrogradations.

DATE A RETENIR

- Samedi 3 juin 2023 à Civaux :
 - Finale Challenge Dansac U13,
 - Finale Challenge U15
 - Finale Challenge U17/U18
- Samedi 17 juin 2023 à Nieuil l'Espoir : Journée nationale des débutants (JND)

OPERATION CARTON VERT

Rappel : L'opération « carton vert » est mise en place à compter du 25 février 2023 et **pour toute la deuxième phase des championnats U15 et U17/U18**, le descriptif a été transmis par mail aux clubs.

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS »** :

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

U17/U18

Match n° 25562342 : Chasseneuil St Georges (1) – Vouneuil sur Vienne (1) en Départemental 1 du 29/04/23.

Évocation

La commission prend note de la décision de la commission Sportive Litiges et Contentieux qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Vouneuil sur Vienne (1) pour en donner le gain à l'équipe de Chasseneuil St Georges (1) avec 3 buts à 0.

Dossier classé.

U13

Match n° 25560026 : Poitiers 3 Cités (1) – GJ Foot Sud 86 (1) en Départemental 2 poule A du 29/04/23

La commission enregistre la décision de la commission Sportive Litiges et Contentieux qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Poitiers 3 Cités (1) avec 0 but à 3 sans pour autant en attribuer le gain à l'équipe du GJ Foot Sud 86 (1) qui aurait du déposer une réserve avant le début de la rencontre.

Dossier classé.

Match n° 25560547 : Poitiers 3 Cités (2) – Chasseneuil St Georges (1) en Départemental 3 poule D du 29/04/23 remis le 03/05/23.

La commission enregistre la décision de la commission Sportive Litiges et Contentieux qui donne match perdu par pénalité à l'équipe de Poitiers 3 cités (2) avec 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de Chasseneuil St Georges (1) avec 3 buts à 0.

Dossier classé.

U11

Rencontres du 29/04/23 :

Poule L - Plateau 1 :

La commission déplore le comportement de l'accompagnateur de l'équipe de Cissé envers le jeune arbitre et demande à recevoir avant le 16 mai 2023 un rapport à :

- Mme HEINRY Léa du club de Dissay sur le comportement de M.FAYAUD Gary du club de

Forfait

Rencontres du 29/04/23 :

Poule H - Plateau 1 :

2^{ème} forfait de St Benoit (3). Amende de 11€ au club de St Benoit

Poule L – Plateau 1 :

1^{er} forfait de La Pallu/Avanton (2). Amende de 11€ au club de La Pallu

RAPPEL : La licence dûment validée est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son président.

S'agissant de journées officielles, les plateaux 1 (04/03/23) et 2 (11/03/23) non joués en raison des intempéries devront être refixés :

- au samedi 13 mai

Pour un meilleur suivi, les responsables de secteur doivent communiquer ces informations au District.

Rencontres du 11/03/23 :

**Information en attente de réception des secteurs 2,3,4 et 7
Le plateau du secteur 8 est reporté au samedi 13 mai 2023**

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT**